



Compte rendu
Carte scolaire—mesures
d'ajustement
Rentrée 2020

Les organisations syndicales ont été convoquées, ce jeudi 3 septembre, pour le groupe de travail « carte scolaire » afin de faire le point sur la situation précise des effectifs dans les écoles du département et procéder ainsi aux ajustements nécessaires.

Habituellement, cette instance est convoquée fin août afin de valider les ouvertures et nommer les personnels avant la rentrée des classes.

Les délégués FO ont été mandatés par plusieurs équipes enseignantes pour obtenir une ouverture afin de faire baisser les effectifs dans chaque classe, constatées en cette rentrée.

Le Secrétaire général et l'IEN-Adjoint au DASEN, en l'absence de M. STANEK (nouveau DASEN), ont immédiatement fait état des décisions qui ont été concertées avec les IEN et par ailleurs déjà communiquées aux écoles concernées !

Une anticipation de la loi de transformation de la Fonction publique !

Les organisations syndicales ont dénoncé la méthode, validée par le nouveau DASEN, qui consiste à court-circuiter cette instance représentative.

Nous constatons, une fois de plus, la volonté de l'Administration d'écarter les élus du personnel des décisions concernant les conditions de travail et d'anticiper à tous les niveaux la loi de transformation de la Fonction publique.

RAPPEL : Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD n'ont plus la compétence des mutations (mouvements inter et intra départementales). Au 1er janvier 2021, elles ne seront plus consultées pour les promotions ! Et cette loi prévoit également la suppression des CHSCT...

L'Administration aura alors toute latitude pour appliquer le « fait du prince », sans aucun contrôle possible des élus du personnel. Il s'agit de la plus grave attaque contre notre statut et nos droits à être représentés par des délégués élus par vos suffrages.

FO continue de réclamer l'abrogation de cette loi et revendique le maintien des CAPD et des CHSCT.

Ouvertures proposées par la DSDEN

Dédoublage de Grande section en REP+ : 17 ouvertures

- EM St Antoine Palanque (Marseille Aygalades) : 1 ouverture
- EM Parc des Chartreux (Marseille Belle de Mai) : 2 ouvertures
- EM Montolieu (Marseille Joliette) : 2 ouvertures
- EM Rose Frais Vallon Nord (Marseille La Rose) : 1 ouverture
- EM Rose la Garde (Marseille La Rose) : 1 ouverture
- EM Rose Frais Vallon Centre (Marseille La Rose) : 1 ouverture
- EM Rose (Marseille La Rose) : 1 ouverture
- EM Canet Ambrosini (Marseille Le Canet) : 2 ouvertures
- EM Font Vert (Marseille Le Canet) : 2 ouvertures
- EM Malpassé les Oliviers (Marseille Le Merlan) : 1 ouverture
- EM Bernabo (Marseille Madrague) : 2 ouvertures
- EM Calade (Marseille Madragues) : 1 ouverture

Remarque : le dédoublement de l'EM Granière n'a pas pu être effectuée en septembre 2020, faute de travaux effectués par la Mairie de Marseille ! La mesure est décalée à sept.2021.

C'est également le cas de 33 autres dédoublements de GS qui ne seront finalement effectifs qu'à la rentrée 2021

Le SNUDI FO 13 est intervenu à tous les niveaux (DSDEN, Mairie de Marseille) pour obtenir un déblocage rapide de la situation et permettre les ouvertures de ces classes, décidées lors du CTSD carte scolaire d'avril 2020 mais conditionnées par des travaux, souvent dérisoires.

Nous regrettons que ces décisions n'aient pas pu être anticipées fin juin, afin de permettre aux équipes de préparer sereinement cette rentrée scolaire.

Ajustements en fonction des effectifs constatés à la rentrée : 15 ouvertures

- EE Cuques (Aix-Touloubre) : 1 ouverture
- EE Logis Neuf (APCCG) : 1 ouverture
- EP Roger Salengro (Chateaufort) : 1 ouverture
- EE Nelson Mandela (Chateaufort) : 1 ouverture
- EP Maurice Guin (Istres) : 2 ouvertures (maternelle)
- EE La Salis (La Ciotat) : 1 ouverture
- EE Alderic Chave (Marignane) : 1 ouverture
- EE Pointe Rouge (Marseille Corniche) : 1 ouverture
- EE Zac de Mazargues La Soude (Marseille Corniche) : 1 ouverture
- EM Marceau Ginoux (Salon de Pce) : 1 ouverture
- EE Rousset Albert Joly (Trets) : 1 ouverture
- EE Victor Hugo (Saint Martin) : 1 ouverture
- EE Frédéric Mistral (Saint Martin) : 1 ouverture
- EE Gabriel Peri (Saint Rémy) : 1 ouverture

Ces ouvertures sont provisoires pour 2020/2021 et seront consolidées ou non par les effectifs remontés pour le CTSD carte scolaire de mars/avril 2021.

Les personnels nommés sur ces « CAS » (classes accueillantes de secteur) sont des brigades départementales, nommées à l'année.

IMPORTANT : les décharges de direction sont ajustées en fonction de ces ouvertures.

Si ce n'était pas le cas, contactez d'urgence le syndicat !

Modifications complémentaires de la carte scolaire (avril 2020) :

- EE Victor Hugo Roque d'Anthéron : annulation fermeture 7ème classe
- EE Val de Sibourg Lançon : annulation fermeture de la 4ème classe
- EE Leriche Mistral Cassis : annulation fermeture de la 9ème classe
- EE Celony Aix : annulation fermeture de la 8ème classe
- EP Antoine de Ruffi Marseille : ouverture d'une ULIS TSA
- EE National : ouverture de la co-intervention 22ème classe

L'Administration a indiqué que les personnels victimes de la mesure de carte scolaire en avril 2020 ont pu réintégrer les classes qui ont été réouvertes.

Si ce n'était pas le cas, contactez d'urgence le syndicat !

Les syndicats ont fait état des ouvertures nécessaires en fonction des remontés du terrain.

FO a défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés. Le Secrétaire Général a pris note mais aucune réponse n'a pu nous être donnée lors de cette instance. Le DASEN peut donc encore arbitrer certaines situations, en fonction de l'enveloppe globale des postes. Des réponses devraient nous être apportées ce mardi 8 septembre.

Questions diverses

1/ Situation du département :

Le Secrétaire Général a confirmé que tous les collègues ont été nommés sur un poste. Dans les circonscriptions, tous les collègues en attente (Mise à disposition suite au mouvement) ont été placés sur des postes vacants. De nombreuses brigades ont également été positionnées sur des postes vacants ou pour remplacer des cas-contact au Covid-19 en quatorzaine.

La situation est très tendue après seulement 2 jours de classe : sur 130 brigades départementales à la rentrée, 30 ont renforcé la brigade REP+ et la moitié restante est déjà utilisée sur les remplacements Covid ! Il ne reste donc à ce jour qu'une cinquantaine de brigadiers pour des absences maladie ou congés maternités... pour 10.300 enseignants !!!

Pour autant, le DASEN n'envisage pas de recruter des contractuels à ce jour.

Le SNUDI FO 13 sera attentif à cette situation et revendique des postes statutaires, notamment en puisant dans la liste complémentaire du concours.

2/ Liste complémentaire :

Le SG a avoué qu'elle était déjà épuisée et 15 postes de stagiaires n'ont pas pu être remplacés suite à des missions ou des postes de leur année de stage (disponibilité ou poursuite d'étude).

Le SNUDI FO 13 demande que cette liste soit abondée comme le permet la réglementation.

3/ Ineat/Exeat :

Le département a accordé 80 exeat qui se sont transformés en 57 ineat (départ confirmé)

En outre, seuls 14 ineat dans les Bouches du Rhône ont été réalisés.

A ce jour, le 13 semble être déficitaire en personnels, dans l'attente de l'état précis qui sera arrêté au 1er octobre.

Le SNUDI FO 13 demande qu'un plan de recrutement d'urgence soit établi afin que toutes les demandes d'ouvertures, d'embauches de personnels spécialisés, d'infirmiers et de médecins scolaires soient réalisées, à hauteur des besoins.

4/ Protocole sanitaire et situation des collègues confrontés à des cas-contact de Covid-19 dans les écoles :

Nous vous remercions sur ce point au mail d'inFO que vous avez du recevoir vendredi 3 septembre et que vous pouvez retrouver [ICI](#).

IMPORTANT : de nouvelles informations syndicales sur ce sujet vous seront transmises très prochainement.

Si vous avez besoin d'un complément d'information, contactez-nous !

Vos délégués CTSD/CDEN :

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

NEFF Franck : 07.62.54.13.13

cartescolaire@snudifo13.org



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à

télécharger >>[ICI](#)<<

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.